



**Soutenir l'action intersectorielle
favorable à la santé et au bien-être**



SOUTENIR L'ACTION INTERSECTORIELLE FAVORABLE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

La société est un univers complexe. Une diversité d'acteurs, en constante interaction, y mènent une multitude d'activités. L'État, qui est largement impliqué dans l'organisation de la vie collective, délimite des « secteurs », définis comme des ensembles d'activités, d'institutions et d'acteurs de nature variée (publique, privée ou associative), qui évoluent à l'intérieur de limites reconnues.

Le constat fait maintenant l'unanimité : plusieurs des moyens connus pour agir sur la santé et le bien-être de la population débordent le champ d'action strict du secteur des services de santé et des services sociaux. La promotion de la santé et la prévention de nombreux problèmes requièrent donc l'engagement et la participation des acteurs de plusieurs secteurs d'activité. C'est pourquoi, il devient nécessaire de développer une vision globale, ou intersectorielle, pour mettre ensemble toutes les pièces nécessaires, regrouper les ressources et les expertises requises.

L'action intersectorielle⁵⁵ favorable à la santé et au bien-être emprunte les diverses formes d'interventions publiques (ex. lois et règlements, programmes, projets ponctuels) qui ont cours dans tous les secteurs d'activité et à différents niveaux. Ces interventions visent l'action sur les déterminants de la santé qu'il est possible de modifier, à savoir les comportements des personnes et les conditions dans lesquelles elles vivent, travaillent et interagissent quotidiennement. L'action intersectorielle résulte d'un processus au cours duquel des acteurs issus de plusieurs secteurs s'unissent pour agir sur une situation complexe qu'ils ne peuvent maîtriser seuls. Compte tenu du fait que son développement peut prendre diverses formes, l'action intersectorielle ne suit pas un modèle unique. En fait, elle se définit de façon graduelle en s'appuyant sur les possibilités particulières propres à un milieu donné.

L'action intersectorielle est souvent le produit d'une démarche de planification et d'organisation, caractérisée par la concertation et l'établissement de partenariats, qui est réalisée dans le but de mieux coordonner les interventions et les services offerts à la population. Cette démarche est mobilisatrice et propice à l'innovation lorsque l'on mise sur la souplesse et que l'on valorise

la réflexion commune sur les problématiques, les personnes touchées et le renouvellement des pratiques. De plus, l'action intersectorielle peut prendre appui sur les réseaux informels, qui viennent compléter avantageusement les démarches formelles de collaboration.

La réussite de l'action intersectorielle repose ultimement sur la mobilisation et l'engagement continu des acteurs impliqués. Aucun des acteurs ne peut imposer ses objectifs ou ses façons de faire; l'apport de tous est essentiel, à toutes les étapes. Les projets de collaboration doivent miser sur les compétences de chacun et être réalisés pour améliorer la santé et le bien-être de la population. Globalement, l'action intersectorielle favorable à la santé et au bien-être implique l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques saines dans tous les secteurs d'activité et à tous les niveaux décisionnels. Au-delà de l'offre de service planifiée, cette stratégie accompagne les efforts de mobilisation et d'organisation des milieux locaux dans une perspective de développement durable des communautés, efforts auxquels participent les acteurs du RSSS et ceux des autres secteurs d'activité de la région.

La Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) réitère son engagement à l'action intersectorielle favorable à la santé et au bien-être de la population lanadoise. Les actions régionales de nature intersectorielle se retrouvent dans chacun des domaines d'intervention, des stratégies d'action et des fonctions de surveillance, recherche et évaluation du *Plan d'action régional de santé publique de Lanaudière 2009-2012* (ex. l'approche *École en santé*, le plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie, les interventions en santé environnementale ou en développement des communautés). C'est pourquoi, cette section ne comporte pas de tableau spécifique sur les actions régionales de soutien à l'action intersectorielle.

⁵⁵ Le texte est repris ou adapté du *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008*.